



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La cotisation mensuelle correspond à 0,75 % du salaire net imposable (66 % est déductible des impôts).

Ne pas hésiter à nous contacter pour toute situation particulière, entre nous ce n'est pas qu'une question d'argent !



Pour aller sur ENSAP et récupérer le bulletin de salaire du mois de décembre :

- relève ton montant imposable de l'année
- multiplie par 0,75 et divise par 100
- divise par 12

La valeur obtenue correspond au montant de ta cotisation.

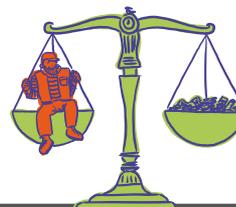
€	€
MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€	€
COMPTABLE ASSIGNATAIRE	
DRFIP 044	



BACK TO SCHOOL!



Après les vacances, tu prépares la rentrée. Tu as eu ta mutation, ton concours. Tu as changé d'échelon, de grade. Ta situation personnelle a changé (adresse, banque...).



C'est le moment de mettre à jour ta cotisation. Tu as besoin de ton bulletin de salaire de décembre et du montant actuel de ta cotisation

Cfdt: SH Nos sites Nos contacts

Adhère en ligne

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Je me connecte à mon espace adhérent CFDT pour vérifier le montant actuel de ma cotisation :

- mon identifiant est mon n° d'adhérent (NPA)
- je regarde l'onglet cotisation



- Si ton calcul correspond à ta cotisation, génial, tu es à jour !
- S'il y a une différence, envoie un mail à l'adresse **nantes@sgen.cfdt.fr** pour indiquer le nouveau montant de ta cotisation.

À quoi sert ma cotisation ?

